

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE**  
**LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 – 19 H**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 12 décembre 2022 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères, Pascale Pinette, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;  
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais et Rock Provençal.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario-St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget de l'exercice financier 2023 et distribution du document explicatif
5. Adoption du programme triennal en immobilisation 2023, 2024 et 2025 et distribution du document explicatif
6. Période de questions
7. Levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

47-12-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 décembre 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

48-12-2022 **4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2023 au montant de 9 272 350 \$;

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

49-12-2022 **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2023, 2024 ET 2025 ET LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les trois prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, tel que présenté.

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est réservée pour les questions portant exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal en immobilisation 2023, 2024 et 2025.

---

50-12-2022 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers